



Xxxxxx mise en demeure URGENT

Par **Sterenn82**, le **20/09/2015** à **17:57**

Bonjour,

Voici mon problème. Je me suis malheureusement inscrit à une formation à distance du xxxxxx en novembre dernier il me semble. Sauf qu'ayant démissionné pour rapprochement de conjoint je me suis retrouvé dans l'impossibilité de payer les 109 euros mensuels, ma banque refusant mes paiements. Ayant eu un mail de rappel de paiement je les ai appelé pour leur expliquer le problème et leur exprimer ma volonté de résilier mon contrat. Mais voilà on m'a envoyé balader me disant que j'avais eu 3 mois pour résilier et que ce n'était plus possible. (Il faut savoir que je n'ai jamais renvoyé de cours etc, rien du tout) . Je leur ai tout de même envoyé par accusé réception une lettre de résiliation qui a eu une réponse négative me disant la même chose qu'au téléphone. Depuis j'ai reçu nombreuses relances par mail, et hier c'est la société de recouvrement xxxxxx (qui n'arrête pas de m'appeler depuis des mois) m'a envoyé une mise en demeure par lettre simple me disant que si sous 8 jours je n'avais pas payé 1199 euros le dossier sera transmis au tribunal d'instance. Donc voilà, je sais que j'ai mes tords, mais je ne me souvenais plus de ma date d'inscription sachant qu'ils m'ont envoyé mon contrat par mail et que j'ai moi renvoyé avec A-R. Je n'ai pas reçu le contrat en double exemplaire par accusé de réception. De plus moralement je le vis très très mal, à 22 ans je n'ai pas les moyens de payer cette somme, je ne peux même pas encore m'acheter de petite voiture (jeune conductrice). Je fais des crises d'eczéma depuis des mois suite à ça, je m'en rend malade, et depuis hier je suis vraiment angoissée. Que faire, sachant qu'il ne me reste plus beaucoup de temps.. Si quelqu'un connaît quelque chose qui sera susceptible de m'aider, savez vous s'ils respectent les articles du code de l'éducation ?
En vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Bonjour,

Vous avez ouvert 3 sujets identiques. Ceci est contraire aux règles d'usage du forum.

J'ai supprimé les 2 autres, merci de rester sur celui-ci.

De plus, merci d'éviter de citer les noms...